

Attribution de temps

Bien sûr, le gouvernement a été élu et a le droit de mener sa barque comme il l'entend. Cependant, il doit aussi comprendre l'irritation des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont travaillé pendant des mois au comité.

Selon l'esprit du rapport McGrath, on devait accorder plus de pouvoir aux députés et, à long terme, leur donner leur mot à dire dans les mesures législatives. L'opposition a présenté 43 amendements et tous, sans exception, ont été rejetés par le gouvernement. J'estime que si c'est ainsi que se traduit l'esprit du rapport McGrath, aussi bien l'oublier tout de suite.

Notre représentant, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), s'est dévoué au sein du comité en croyant pouvoir améliorer le projet de loi. Je reconnais que beaucoup des amendements étaient inacceptables aux yeux du gouvernement mais ce dernier aurait pu en accepter quelques-uns assurément. Puisqu'ils ont tous été jugés inacceptables, nous utilisons notre dernier recours.

Si le gouvernement désire faire adopter son projet de loi dans sa forme actuelle et s'il ne veut pas que les députés participent aux travaux du comité et proposent des amendements, puis s'il décide de le faire adopter de force après l'examen en comité sans nous laisser la chance d'expliquer les amendements qui ont été rejetés, je tiens à ce que le leader du gouvernement à la Chambre sache qu'il s'expose à des ennuis car ce projet de loi est loin d'avoir été adopté. L'esprit qui règne aujourd'hui se fera sentir dans les mois à venir. J'irai même jusqu'à dire au ministre que s'il croit réussir à faire adopter le projet de loi plus rapidement en agissant comme il l'a fait aujourd'hui, il se trompe car la partie n'est pas jouée. Je déplore sincèrement les événements d'aujourd'hui.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais traiter de la même question que celle soulevée un peu plus tôt par mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), avant que vous ne preniez votre décision.

J'imagine que c'est à grand regret que vous avez refusé d'accorder la parole à mon collègue et, en fait, au député néo-démocrate qui voulait soulever la question de privilège, et que vous avez agi comme on le sait. La présidence, mais particulièrement la personne qui occupe le fauteuil, m'inspire beaucoup de respect et d'admiration.

Je suppose que ce qu'il y a de particulièrement difficile à propos de votre attitude de tout à l'heure est le fait que, par pure coïncidence, vous connaissiez bien les précédents, comme vous dites . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Règlement!

M. Mazankowski: Règlement!

M. Dingwall: Peut-être que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) . . .

M. le Président: Je pense bien avoir demandé aux députés de poser des questions à la présidence ou alors de garder leurs commentaires pour eux. Le député cherche à faire valoir son point de vue. Il serait plus utile qu'il dise simplement ce qu'il

estime avoir été fait convenablement ou pas. La présidence n'est pas omnisciente et peut bien avoir fait une erreur. Mais je sais que le député, pas plus qu'il ne souhaite faire un procès d'intention à ses collègues, ne voudra en faire un à la présidence. Il ne devrait pas être étonnant qu'un président qui s'efforce d'être attentif aux complexités de cet endroit s'appuie souvent sur des autorités. Je demanderais au député de poursuivre.

• (1640)

M. Dingwall: Monsieur le Président, je croyais que le vice-premier ministre allait m'interpeller comme il le fait régulièrement, quoiqu'il en dise.

M. Mazankowski: Oui, monsieur le Président, je l'ai fait, si on peut appeler cela une interpellation. Je ne crois pas que le député ait le droit de prêter des intentions à quelque autre député, encore moins à la présidence, et il devrait admettre cela.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais répondre . . .

M. le Président: Je vais entendre le député, mais le point en litige ici est fondamentalement de savoir si la présidence a eu raison ou tort d'accorder dans les circonstances la parole au ministre. Voilà la question.

J'ai laissé entendre que cela s'était déjà fait. J'écoute les députés. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis longtemps savent reconnaître quand une question touche profondément à coeur aux députés. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a évoqué le fait que ce projet de loi soulève beaucoup d'émotion. La présidence le sait et le comprend.

Toutefois, nous pourrions certes faire appel ici à notre expérience collective et permettre aux députés de faire leurs déclarations. Tout ce que demande la présidence, c'est que les observations portent sur le point précis en question. Aucune présidence n'a toujours raison; la présidence peut bien se tromper, mais j'écoute les points que l'on fait valoir.

M. Dingwall: Monsieur le Président, à mon avis, le vice-premier ministre aime toujours autant donner des coups bas. Le seul à la Chambre aujourd'hui à avoir fait un procès d'intention aux autres députés est le vice-premier ministre. Ce ne sont pas les députés de ce côté-ci, mais le vice-premier ministre. A quoi pouvez-vous vous attendre, monsieur le Président, de la part d'un vendeur de voitures d'occasion?

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: A quoi pouvez-vous vous attendre, monsieur le Président? Où est ce savoir-vivre dans les différends qu'il aime tant invoquer?

Des voix: C'est une honte.

M. Dingwall: Pour en revenir à ce qui nous occupe, le député d'Ottawa—Vanier s'est levé et à maintes reprises a demandé à la présidence d'être entendu sur un rappel au Règlement . . .